

TRIBUNAL MIXTE DES NOUVELLES-HEBRIDES

J U G E M E N T

Audience publique du samedi neuf septembre mil neuf cent soixante-douze.

Le Tribunal Mixte des Nouvelles-Hébrides séant à Luganville et composé de :

MM.

Georges GUESDON, Juge Français, Président,
Frederick G. COOKE, Juge Britannique,
Jean RATARD, Assesseur,
en présence de M. J. FABRE, Procureur p.i.,
assistés de M. P. de GAILLANDE, Greffier p.i.,

a rendu le jugement suivant :

LE TRIBUNAL MIXTE :

Vu le jugement N° 30/72 en date du 19 juillet 1972, par lequel le Tribunal du 1er degré de la Circonscription des Iles du Nord a condamné le nommé HUNGAI MAEL, né en 1935 à Lego (Paama), de Lecho et de Mael, chauffeur de taxi, demeurant à Luganville, Camp de la Sarakata, à deux mois d'emprisonnement pour conduite d'un taxi en état d'ivresse, fait prévu et réprimé par les articles 14 et 47 du Règlement Conjoint N° 4 de 1962 ;

Vu l'appel interjeté par le prévenu par lettre en date du 27 juillet 1972 ;

Où M. J. FABRE, Procureur p.i., en ses conclusions et réquisitions ;

Où l'appelant en ses moyens de défense présentés tant par lui-même que par son défenseur d'office, M. T. DEHESDIN, Avocat des Indigènes ad hoc ;

Après en avoir délibéré ;

Attendu que l'appel est régulier en la forme ;

Attendu que le Tribunal du 1er degré a fait une juste application de la loi ;

PAR CES MOTIFS :

M En la forme, Reçoit HUNGAI MAEL en son appel ;

Au fond, Confirme le jugement frappé d'appel ;

Le condamne aux dépens liquidés à la somme de 66 FNH.

Ainsi fait, jugé et prononcé en audience publique les jour, mois et an que dessus./.

Le Juge Britannique :

Le Juge Français :

Frederick G. Cooke

Le Greffier p.i. :

[Signature]

[Signature]

TRIBUNAL MIXTE DES NOUVELLES-HEBRIDES

APPEL HUNGAI MAEL

ETAT DES FRAIS

Frais dus à M. PAVAGEAU Raymond, huissier, demeurant
à Luganville.

CITATION A APPELANT :

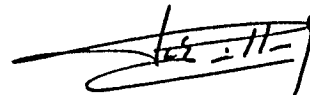
Original	:	Fr	56			
Copie	:		10	TOTAL :	Fr. 66

Arrêté le présent état à la somme de :

SOIXANTE-SIX FRANCS N.H.

PORT-VILA, le 9 septembre
1972.

Le Greffier p.i. :



V U :

Le Juge Britannique :



Le Juge Français :

